



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 10 février 2010 — N° 86

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 43.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Corbeil (Abitibi-Est) fait une déclaration concernant le 75^e anniversaire de la ville de Val-d'Or.

Mme Champagne (Champlain) fait une déclaration concernant l'ÉcoMarché.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration concernant la Fête d'hiver de Saint-Jean-Port-Joli.

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant les 50 ans de l'Ordre des travailleurs sociaux.

10 février 2010

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration concernant la campagne Entraide.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant À fleurs de pots.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant les 100 ans du Ponchon des Îles-de-la-Madeleine.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant Michel Rabagliati primé à Angoulême.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant le décès de Bruno Roy.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1, Mme James (Nelligan) fait une déclaration concernant le Mois de l'histoire des Noirs.

À 9 h 57, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

10 février 2010

Les travaux reprennent à 10 h 08.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Weil, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 83 Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 83.

Dépôts de documents

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.
(Dépôt n° 1014-20100210)

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude du rapport annuel 2008-2009 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik soit déferée à la Commission de la santé et des services sociaux;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

10 février 2010

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63, M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 906 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1).

(Dépôt n° 1015-20100210)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Tomassi, ministre de la Famille, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Girard propose une motion concernant la pétition sur la création de nouvelles places en services de garde; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

—————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Serge Marcil et lui rende un dernier hommage en reconnaissant son engagement exceptionnel pour sa communauté et pour les causes dans lesquelles il s'est investi au Québec comme à Haïti.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

10 février 2010

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Chagnon, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 71, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (*titre modifié*);
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance publique afin de procéder à une élection à la vice-présidence de la Commission.

10 février 2010

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 23, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Maltais (Taschereau) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec dénonce le refus du lieutenant-gouverneur du Québec de rendre compte de ses dépenses aux parlementaires élus et qu'elle informe le lieutenant-gouverneur du Québec qu'elle a l'intention de s'opposer à l'adoption de tout crédit lié à sa fonction.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont réservées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 5 minutes sont allouées au député de Mercier, 3 minutes 15 secondes sont allouées à l'ensemble des autres députés indépendants, et 7 minutes 45 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

10 février 2010

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 11 février 2010, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 16 h 59, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 février 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES